canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

COPIE

AVEP1
Madame Lucie **Hercod**
Présidente
p.a. Société Pédagogique Vaudoise
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf. : GVI/Pne/Njo

Lausanne, le 27 septembre 2018

Enseignement spécialisé au premier cycle

Madame la Présidente,

Votre courrier du 13 septembre dernier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Comme vous le relevez, il est essentiel de répondre aux besoins de chaque élève ; l'intervention précoce conditionne bien souvent de manière positive l'entier d'un parcours scolaire. L'enseignement spécialisé comporte diverses mesures permettant aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers de développer pleinement leur potentiel.

Le socle de base de l'enseignement spécialisé est constitué de l'enveloppe pédagogique que chaque établissement perçoit pour l'ensemble des élèves. Il est donc tout à fait envisageable, dans ce cadre d'intervenir au premier cycle, dès lors que les élèves présentent des troubles ou que des troubles sont supposés, de manière à maintenir, soutenir et développer leurs compétences.

Les mesures individuelles, telles que le renfort pédagogique ou l'aide à l'intégration, sont principalement destinées aux élèves qui, en raison de leur trouble ou de leur déficience, ont besoin d'une aide individuelle dans leur environnement scolaire, pour garantir leur participation et pour leur permettre de se développer et d'acquérir des compétences. Il peut s'agir d'élèves avec une déficience intellectuelle, motrice, sensorielle ou avec un trouble du spectre de l'autisme moyen à sévère. Il se peut, par ailleurs, que le contexte scolaire dans lequel évoluent les élèves en situation de handicap ne nécessite pas d'accompagnement individuel. Parfois, les difficultés apparaissent durant les premières années de la scolarité et les inspecteurs de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) demeurent attentifs à la nature de celles-ci.

Chaque situation étant différente, il paraît correct que vous estimiez que les pratiques varient au premier cycle primaire. Mon service reconnaît cependant que les besoins des élèves du premier cycle méritent autant d'attention que ceux des élèves des cycles suivants. Cette question sera abordée avec le collège des inspecteurs, dans le sens du présent courrier.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Giancarlo VALCESCHINI

Chef de Service

Copies

- M. Gregory Durand, Président de la SPV
- M. Philippe Nendaz, Chef de l'OES
- Aux Inspectrices et Inspecteur de l'OES

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
www.vd.ch/sesaf – T 41 21 316 54 01
giancarlo.valceschini@vd.ch